

IMPERIAL OIL LIMITED

CIRCUIT DU PIPE-LINE PROJETÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw): Je désire poser une question au ministre du Commerce. Le Gouvernement a-t-il reçu de l'Ouest des requêtes demandant que l'Imperial Oil Limited reçoive l'ordre de construire son pipe-line en territoire canadien jusqu'à Port-Arthur au lieu de le faire aboutir plus au sud, à Superior (Wisconsin)? Le Gouvernement a-t-il étudié la question et, dans le cas de l'affirmative, a-t-il pris une décision définitive?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): J'ai été sollicité par des gens de Fort-William, de Port-Arthur et de municipalités voisines. Je dois toutefois signaler qu'en vertu du bill sur les pipe-lines, adopté par la Chambre à la dernière session, toute autorité à l'égard de l'emplacement et du parcours de telles canalisations relève de la Commission des transports. Après avoir recueilli les avis à la tête des lacs, la Commission a décidé en faveur du parcours proposé par l'*Imperial Oil Company*.

M. Thatcher: Le ministre a-t-il délivré à cette société un permis d'exportation de pétrole?

Le très hon. M. Howe: Oui, selon son ordinaire, le ministère du Commerce a délivré en vertu de la loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, un permis autorisant la société à exporter du pétrole en vue de le réimporter dans sa raffinerie de Sarnia.

M. Thatcher: Alors, la décision est définitive.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 16 septembre, sur la motion de M. Maurice Boisvert, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles seront pour féliciter très cordialement le premier ministre (M. St-Laurent) du poste qu'il occupe. Le plus grand honneur que puisse souhaiter un Canadien c'est d'être choisi à ce poste en vertu d'une décision libre de la population. Ainsi que je l'ai déjà dit, le premier ministre a tout lieu d'être satisfait de l'appui décisif qu'il a reçu de toutes les parties du pays. Si vivement que beaucoup d'entre nous aient souhaité un résultat un peu différent, je lui offre mes vœux sincères de santé et de bonheur dans l'exécution de

ses lourdes charges. Malgré les divergences d'opinion qu'il peut y avoir de temps à autre sur la façon d'administrer les affaires du pays, tous, j'en suis sûr, reconnaissent que le premier ministre saura occuper son poste avec distinction, qu'il saura faire honneur à sa race, à sa profession et au parti historique qu'il dirige.

Quel qu'ait été le désir de certains d'entre nous de voir les sièges répartis d'une autre façon à la Chambre, nous pouvons tous remercier Dieu sincèrement de vivre dans un pays où les décisions de ce genre sont rendues par un peuple libre, qui sera également libre de se prononcer autrement en d'autres circonstances.

J'offre aussi mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse. Je ne fais pas là que m'acquitter d'une simple formalité. Chacun s'est acquitté en effet avec savoir-faire de la tâche qui lui était dévolue et a fait preuve à l'endroit de la région qu'il représente d'une fierté qui est, en soi, une source de force pour la nation. A quelque parti que nous appartenions, et certes l'un des partis a une majorité écrasante, nous représentons collectivement, en vérité et par la volonté populaire, tous les citoyens de toutes les régions du Canada. Parfaitement représentés par ceux qui siègent à la Chambre des communes, les citoyens ont rendu leur décision et c'est pour administrer leurs affaires que nous sommes ici. L'ensemble du Canada continuera sans doute de gagner beaucoup en puissance tant que chacun des députés entretiendra à l'égard de ses commettants les sentiments de fierté et d'affection qu'ont exprimés avec tant d'éclat et de sincérité les motionnaires de l'Adresse.

Quelques mots au sujet de la déclaration que vient de formuler le ministre des Transports (l'hon. M. Chevrier). En ma qualité de chef de l'Opposition, je m'associe au ministre et aux membres de la Chambre pour déplorer l'affreuse tragédie dont il a parlé. Nous sommes aussi peinés de constater qu'elle frappe une foule de nos bons voisins du sud, eux qui visitent le Canada en si grand nombre et contribuent ainsi à accroître la bonne entente qui existe entre nos deux nations.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'on enquête déjà sur les causes du désastre. L'enquête aura le bon effet d'indiquer le moyen d'éviter la répétition de tels sinistres. Il serait vraiment malheureux que les personnes qui voyagent sur les Grands lacs vivent dans la crainte de nouvelles tragédies de ce genre. Ce sera un encouragement à continuer de voyager à bord de ces navires, tant en ce qui regarde les Canadiens que les visiteurs, de savoir qu'après l'enquête on renforcera les dispositions visant à la sécurité des voyageurs.